

AVIS AUX ETUDIANTS INE3 MODALITES POUR L'ACCUEIL A LA RESIDENCE DE L'INPT

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des restrictions y relatives, et afin d'accompagner les étudiants INE3 dans l'achèvement de leurs cursus et la réalisation de leurs PFE, il sera procédé à l'accueil d'un nombre limité d'étudiants INE3 au sein de la résidence.

Les demandes émanant des étudiants INE3 ayant des stages en présentiel au niveau de la région de Rabat et n'habitant pas dans la même région, seront traitées en priorité.

Aussi, chaque étudiant intéressé est prié de déposer sa demande¹ de candidature, accompagnée des justificatifs nécessaires, **et ce au plus tard le 08 février 2022 à 15H**, sur le lien ci-dessous :

<http://www.inpt.ac.ma/fr/DemandeHebergementINE3>

Les 1^{ères} réponses, à cette 1^{ère} étape, seront communiquées aux étudiants au plus tard **le 14 février 2022**. L'accès à la résidence se fera selon les mêmes modalités que celles objet de l'Avis aux étudiants du 26 janvier 2022.

L'étudiant qui accède à la résidence s'engage, sans réserve, à :

- respecter toutes les mesures et dispositions fixées ou qui seront fixées ;
- quitter la résidence dans le cas d'une fermeture anticipée de la résidence, ou une semaine après sa soutenance de PFE ou au plus tard fin juillet 2022.

A la suite de cette 1^{ère} étape, et sur la base des places rendues disponibles ou de départ de la résidence de certains étudiants, les demandes déjà déposées ou celles nouvellement déposées seraient traitées au fur et à mesure. Les étudiants peuvent s'enquérir de la situation de leur demande en adressant un courriel à scolarite@inpt.ac.ma.



¹ : Tout manquement aux règles en vigueur, aux engagements pris et/ou toute fausse déclaration au niveau du formulaire, exposeraient l'étudiant concerné à l'exclusion de la résidence, nonobstant la mise en œuvre de mesures disciplinaires.